



INFO Juillet

Gratuité des Transports

Les élections Municipales ont eu lieu le 28 Juin 2020. Les Montpelliéraines et les Montpelliérains ont décidé de changer de paysage politique en élisant Mr Mickael Delafosse, Maire de Montpellier.

Celui-ci a également été élu Président de la Métropole, a mis en place son nouvel exécutif et désignera, au prochain Conseil de la Métropole, Madame Julie Frêche, Vice-Présidente de la Métropole chargée du Transport et de la Mobilité.

Le (la) futur(e) Président(e) de la TaM, sera désigné(e) très prochainement.

Une de ses annonces phares de la campagne du nouveau Maire est la gratuité des transports.

Le Syndicat majoritaire FO TaM s'est déjà déclaré officiellement « contre ».

Pour quelles raisons ?

Sur ce sujet, certains souhaiteraient avoir la position de la CGT TaM.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous positionner clairement « ni pour », « ni contre » cette nouvelle décision politique.

Pourquoi ?

Tout simplement, parce que nous ne connaissons pas la feuille de route complète de ce grand projet. Il débutera, dès le mois Septembre 2020, avec la gratuité des transports, les Week-Ends.

La CGT TaM a toujours accompagnée au mieux les grands projets qui ont été réalisés à TaM (SMTU) (***plan REB (montée par l'avant), l'arrivée du tramway à Montpellier et la mise en place de toutes les lignes successives, etc.***) alors que certains s'y opposaient fermement.

Nous devons donc être vigilants sur la manière dont cela va être mis en place (conditions de travail, sécurité, etc..) et nous devons être extrêmement attentifs.

Nous allons demander une entrevue à la Métropole afin de connaître les modalités de cette mise en place et nous vous tiendrons informés régulièrement des évolutions de ce dossier.

.../...

Ligne 15

Nous sommes intervenus auprès de notre Direction, suite aux problèmes liés à la mise en place des nouvelles voies de pistes cyclables et plus particulièrement sur la L15, sur le tronçon « Av Mares, Voie Domitienne, Av de la Justice de Castelnau-le – Lez ».

En effet, depuis que celles-ci sont installées, les conditions de travail des CR se sont considérablement dégradées provoquant du stress pour les agents, d'importants retards réguliers, tous les jours et parfois des situations conflictuelles avec les usagers.

Le réseau routier de la Ville de Montpellier étant très complexe, nous avons proposé la création de voies spécifiques partagées « Bus/ 2 roues », sur certaines zones.

Une discussion est en cours avec la nouvelle équipe de l'Autorité Organisatrice afin de trouver au plus vite une solution.

Cotisations Patronale/salariales Prévoyance Chômage Partiel

Une régularisation étalée des cotisations va être effectuée sur les paies des Mois de Juillet, Aout et Septembre 2020, pour les agents concernés par le Chômage Partiel.

Celle-ci rentre dans le cadre de l'Application de la Loi du 17 Juin 2020 fixant les conditions de cotisation prévoyance applicables aux indemnités de chômage partiel.

En effet, la loi précise que l'indemnité de chômage est désormais obligatoirement soumise aux cotisations prévoyance de Contrats « Carcept » et « IPRIAC » pour assurer une couverture totale même lors d'une période de chômage partiel.

Le complément « Employeur » sera également soumis à cette cotisation qui comprend une part employeur et une part salariale.

Carte Ticket Restaurant

A compter du Mois de Septembre 2020, le nouveau fournisseur « Swile » (*société Montpelliéraine*) va remplacer notre ancien prestataire « EDENRED ».

Vous recevrez donc votre nouvelle carte accompagnée des explications et d'une information spécifique.

Important à savoir : Pour ceux qui ont encore de l'argent sur leur carte « EDENRED », expire fin Septembre 2020, deux cas de figure se présentent :

- Carte valide jusqu'en Septembre 2020 : une nouvelle carte « EDENRED » vous sera remise créditée de votre ancien montant et utilisable jusqu' à épuisement du solde.
- Carte valide au-delà de Septembre 2020 : celle-ci sera à conserver et à utiliser jusqu' à épuisement du solde. Si à l'échéance, il reste de l'argent une nouvelle carte vous sera délivrée.

Donc, certains agents pourront avoir 2 cartes, jusqu'à que la consommation du solde complet de carte « EDENRED » soit épuisé.

